

**Monsieur Le Député de la 3^{ème}
Circonscription du Finistère
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP**

A Lorient, le 13 mars 2024,

N/ref : PA/C15-2024

Objet : Les activités pédiatriques de Kerpape menacées / réforme de la tarification.

Monsieur le Député,

Nous avons été informés le 1^{er} février que la version définitive de la nouvelle tarification des établissements de soins médicaux et de réadaptation va priver le Centre de Kerpape de 4 Millions d'Euros de financements de l'assurance maladie, en comparaison de la dernière grille de tarification connue.

Percutant de plein fouet l'activité de pédiatrie, qui perd à elle seule 2 M€, cette réforme constitue une menace réelle et sérieuse pour cette activité de haut niveau à la qualité reconnue bien au-delà de la région Bretagne.

Cette situation est déraisonnable au regard des enjeux et des justifications avancées par la réforme. **Appliquée ainsi, elle aboutit à condamner l'activité pédiatrique de Kerpape.**

A l'instar d'autres établissements spécialisés en rééducation pédiatrique de haut niveau – comme celui de la fondation Ildys dans le Nord Finistère - la situation est intenable et incompréhensible.

Cette annonce jette un discrédit profond sur la fiabilité et l'équité du nouveau système de financement des Services Médicaux et de Réadaptation (SMR). Outre l'ampleur considérable de la variation, qui ne peut qu'interroger la fiabilité de la méthode, il est à souligner que cette réforme traite de façon totalement inégale les établissements, entre ceux qui font uniquement de la pédiatrie (et qui voient leur dotation maintenue) – et ceux qui disposent à la fois de services adultes et de services pédiatriques – tels Kerpape – et qui connaissent une baisse brutale des financements de pédiatrie.

L'Agence Régionale de Santé de Bretagne a été aussitôt alertée, et a elle-même assuré la remontée de cette difficulté au Ministère de la Santé, sans qu'à cette date une correction du modèle n'ait été annoncée.

Siège social

14, rue Jean-Baptiste Colbert
CS 75575 • 56325 Lorient Cedex
02 97 21 13 95 • contact.bretagne@vyv3.fr

Site de Brest : 5, rue Yves Collet - 29200 Brest
Site de Rennes : 8 boulevard de Beaumont - CS 51227 - 35000 Rennes
Site de Saint-Brieuc : 7, rue des Champs de pies - CS 30008 - 22000 Saint-Brieuc

VYV³ Bretagne, Union des Services Mutualistes de Bretagne. Union Territoriale régionale soumise aux dispositions du Livre III du code de la Mutualité et immatriculée au répertoire Sirène sous le N°531 419 224.

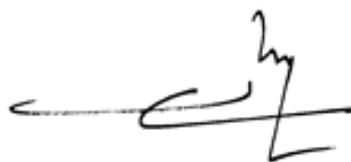
NOS MÉTIERS : SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION • HANDICAP • PERSONNES ÂGÉES • DOMICILE • PETITE ENFANCE • SANTÉ DENTAIRE • SANTÉ VISUELLE • SANTÉ AUDITIVE • PHARMACIE



Aussi, je vous saisis pour solliciter votre soutien au Centre de Kerpape, et à son service pédiatrique en particulier, en revenant sur cet effet délétère de la réforme de tarification. Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision et serons heureux de vous accueillir pour une visite du service de SMR pédiatriques.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Député, mes plus sincères salutations.

Philippe Almy
Président de VYV3 Bretagne

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, cursive flourish that ends in a vertical stroke.